****

**Habilitation Universitaire**

Selon l’arrêté N°170 du 20 Février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l’Habilitation Universitaire [ le lien de téléchargement ]

* Le dépôt de dossier est permis sans contraintes calendaires

I- **Conditions d’Inscription à l’Habilitation Universitaire** :

Le (la) candidat (e) à l’habilitation universitaires doit satisfaire l’un des titres suivants :

* L’habilitation concerne les Maîtres de Conférences **«  Classe B »**
* Etre titulaire, depuis au moins une ( **01** ) année, d’un diplôme de Doctorat
* Un délai d’une année au moins est obligatoire entre la soutenance du doctorat en science et le dépôt d’un dossier d’habilitation.
* Etre en position d’activité permanente au sein de l’établissement d’exercice, depuis trois **(03)** années consécutives au minimum.

*Au sujet de ce dernier volet, l’ancienneté exigée est en générale, et non pas consécutive, elle concerne toute la période de l’activité du postulant au sein d’un ou plusieurs établissements d’enseignement.*

**II. Modalités d’Inscription à l’Habilitation Universitaire :**

Le dossier de candidature à une inscription à l’habilitation universitaire doit être déposé en huit (08) exemplaires au Vice-Rectorat chargé de la Formation Supérieure en Post-Graduation, de l’Habilitation Universitaire et la Recherche Scientifique de l’établissement [ 6ème étages ] et comporte les documents suivants :

**Constitution de dossier de candidature [le lien de téléchargement]**

* Une demande manuscrite adressée au Responsable de l’Établissement.
* Une attestation de fonction récente.
* Une copie légalisée de l’arrêté de nomination au grade du « **MCB** ».
* Déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé de demande similaire dans un autre établissement (légalisée par l'APC).
* Pour les candidats hors université d’USTO « M.B », une attestation émanant de **l'université d'origine** indiquant qu'elle n'est pas habilitée dans la spécialité demandée (dûment signé par le chef d’Établissement ou le Vice-Recteur chargé de la Post-graduation, de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures),
* Une copie légalisée de tous les diplômes universitaires et attestations obtenus.
* Un curriculum vitae détaillé et complet mettant en relief la carrière pédagogique et scientifique (Activités d’enseignement, matières enseignées, responsabilités pédagogiques, encadrement de mémoires, …)
* Un exemplaire de la thèse de Doctorat.
* Un résumé de la thèse de Doctorat.
* Copies des travaux scientifiques et pédagogiques, après soutenance de Doctorat, développés par le postulant et composées de:

1. Une **publication** dans des revues de rang **A** et **B** dans le domaine **ST** [**lien de téléchargemen**t de l’imprimé de la publication-habilitation]

1. Une copie des articles originaux publiés dans des revues scientifiques spécialisées,
2. Communications scientifiques validées par des attestations de participation.
3. Ouvrages réalisés et/ou auxquels le candidat a participé,
4. La production pédagogique réalisée (ouvrages, polycopiés, cours en ligne…) et justifiée par au moins un polycopié **[Extrait de PV des instances scientifiques validant les polycopiés présentés et visé par le Doyen de la Faculté]**
5. Brevets déposés et authentifiés.

* Une synthèse de cinq (5) à dix (10) pages mettant en exergue l’ensemble des travaux scientifiques et pédagogiques.

**Note importante :**

**Seul l’exemplaire** du dossier destiné à l’administration doit comporter les pièces administratives originales.

\* Pour les candidats ayant obtenu leurs diplômes de Doctorat hors université de l’Université des Sciences et de la Technologie d’Oran – Mohammed Boudiaf, il sera exigé la présentation de l'original de ce diplôme.